

*Loi sur les banques*

aura dans les milieux bancaires canadiens. Elle maintient un climat d'incertitude qu'il faudrait voir disparaître. En effet, cette situation empêche le Canada de jouer un rôle plus actif dans la communauté bancaire internationale, comme je l'ai expliqué.

On a beaucoup discuté de notre crise monétaire et de la situation dans laquelle se trouve actuellement notre dollar. Nous savons également que le gouvernement tente de réunir des fonds à l'étranger pour compenser l'érosion de nos réserves dont nous subirons bientôt les conséquences. On dit qu'en février nous avons retiré au-delà de un demi-milliard de dollars de ces réserves. Ce pourrait être davantage. On dit également, et il s'agit cette fois de chiffres officiels, qu'en janvier nous avons siphonné deux cents millions de dollars de nos réserves.

Ce que je propose, pour freiner cette érosion de nos réserves, c'est, comme je l'ai signalé, de permettre à nos milieux bancaires de se tailler une place plus importante sur le marché international. Faisons de notre pays la Suisse de l'Amérique du Nord. Je puis vous assurer que nous pourrions alors effectivement atteindre le taux de croissance réelle que nous avons présenté comme possible à atteindre, ce qui trancherait sur les tristes prévisions qu'on nous a servies aujourd'hui. Le ministre des Finances a dû se lever et admettre qu'à Montréal il avait parlé pour le quatrième trimestre d'une croissance réelle d'un peu plus de 5 p. 100 en termes annuels, alors que les chiffres publiés ont été d'un peu plus de 3 p. 100. Cela s'est produit hier, et voilà pour mon premier point.

● (1552)

La deuxième chose que j'ai à dire au sujet du maintien en application de la loi sur les banques, c'est qu'il faut penser aux incertitudes que cela va laisser subsister. Il y a, par exemple, le cas des coopératives de crédit, dont le Livre blanc avait dit qu'il faut les intégrer dans le système bancaire. Le moment est venu, a-t-on dit, de les soumettre comme les autres banques à l'obligation de conserver des réserves auprès de la Banque du Canada. Nous savons que les coopératives de crédit sont tout à fait contre cette idée. Elles aimeraient qu'on leur fiche la paix. Elles n'aimeraient pas se plier à une réglementation fédérale, étant donné que dans l'ensemble elles relèvent du régime et du contrôle provinciaux.

Voilà un terrain où malheureusement la politique gouvernementale se heurte à la réalité économique. On nous dit que le gouvernement veut assujettir les coopératives de crédit à la prochaine législation sur les banques. Il serait même très étonnant qu'elles ne soient pas mentionnées expressément au projet, si jamais on le présente. C'est peut-être là l'intention bien arrêtée du ministère des Finances. Toutefois la décision politique, qui a été prise au sommet c'est-à-dire au niveau du premier ministre (M. Trudeau), c'est que le gouvernement ne veut pas faire voir ce projet de loi parce qu'on en craint les conséquences politiques. En deux mots, on ne veut pas faire montrer le bill en période préélectorale.

Un des ministres du cabinet a avoué avec beaucoup de candeur à un banquier de mes amis que le gouvernement ne voulait pas dévoiler le projet de loi sur les banques pour ne pas se mettre à dos les caisses populaires du Québec. Il sait que les

mesures proposées à l'égard des caisses populaires seront mal vues. Et cela veut dire des votes en moins. Il ne peut pas courir un tel risque. Voilà la situation. Le gouvernement poursuit des visées purement politiques alors que les réalités économiques exigent des décisions plus énergiques de la part du cabinet.

Certains députés ministériels ont l'air très étonné par la brutalité de mes propos. Mais c'est la vérité. Le gouvernement laisse au second plan la situation économique du pays pour se préparer à des élections qu'il prévoit de déclencher en mai ou en juin. Ne nous y trompons pas. Le cabinet s'est arrangé pour envoyer ce bill au ministère de la Justice et pour qu'il y reste, ce qui permettrait au gouvernement de ne pas montrer son jeu à l'égard des choses que j'ai mentionnées.

Encore une fois, je voudrais démontrer pourquoi nous avons absolument besoin de modifier notre approche à l'égard de la refonte de la loi sur les banques. Depuis 1967, l'industrie bancaire du Canada a subi de profonds bouleversements. Je vous citerai quelques faits. Par exemple, les dépôts bancaires ont baissé de près de 3 p. 100 depuis la dernière refonte de la loi sur les banques en 1967. Cela vaut pour tous les établissements de dépôt. Ce sont les coopératives de crédit qui ont enregistré la plus forte augmentation, puisqu'elles détenaient 12 p. 100 du total des dépôts en 1975, au lieu de 9.9 p. 100.

En général, comme nous le savons, les Canadiens sont considérés comme les plus gros épargnants au monde. Le total des épargnes en 1970, représentait 5.5 p. 100 du revenu personnel net et 10.2 p. 100 en 1975. Une bonne partie de ces épargnes se retrouve dans les comptes-épargne personnels des divers établissements de dépôt. En fait, les épargnes des Canadiens ne sont plus entre les mains des mêmes dépositaires.

Laissez-moi reformuler mon propos. Depuis la dernière refonte de la loi sur les banques, la part des banques à charte a diminué de 3 p. 100 tandis que celle des coopératives de crédit a augmenté de 2½ p. 100 par rapport à la part globale. N'oublions pas que nous parlons ici de très gros chiffres. Le total des épargnes individuelles détenues par toutes ces institutions qui reçoivent des dépôts a augmenté de plus de 300 p. 100 depuis 1967 et a atteint plus de 75 milliards de dollars en 1976. Les épargnes individuelles déposées dans les 22 millions de comptes de dépôt des banques à charte représentaient plus de 30 milliards de dollars de ce chiffre total soit environ 40 p. 100 comparé à plus de 10 milliards en 1967.

La raison pour laquelle je cite ces chiffres aux fins du compte rendu est que parfois nous ne reconnaissons pas l'énorme accroissement qui s'est produit dans notre système bancaire. Lorsque la Commission Porter a siégé la dernière fois et passé en revue la situation financière de notre pays, le total des avoirs, sûrement des avoirs des banques canadiennes, s'élevait à quelque 13 milliards de dollars. Les avoirs des banques canadiennes à l'époque de notre dernière refonte s'élevaient à approximativement 25 milliards de dollars. Ils dépassent aujourd'hui 100 milliards de dollars. Ce genre d'accroissement fait que notre système bancaire aurait certainement besoin d'être étudié dès que possible et il s'ensuit naturellement qu'il faudrait adopter une nouvelle loi sur les banques pour redonner confiance au système, ce dont on a besoin dans un pays hautement industrialisé comme le Canada.